Image not found or type unknown

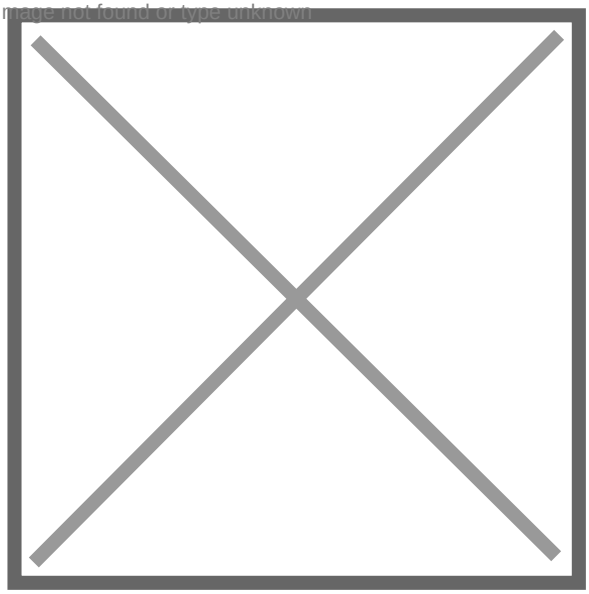

Deduction entretien chaudiere de la caution

Par **amatt**, le **11/01/2008** à **10:20**

bonjour, mon problème est simple.

e 1er 11 2007 je suis devenu locataire d'un appartement.
le 1er 11 2008, j ai deposé mon préavis de 3 mois,
le 1er 12 2008, j'ai quitté l'appartement
le 4 12 2008 a eu lieu l etat des lieux lié a mon depart.
le 10 01 2008, l appart a été réloué.

dans mes charges était compris un entretien de chaudiere annuel.
a deux reprises, j ai contacté la société maintenant la chaudiere pour planifier un rendez vous (sur mes horaires de travail).
A deux fois la société ne s'est pas déplacée prextexant des interventions urgentes en cours ..
la secodne fois était le 29/11/2008.

aujourdhui en date du 11 janvier, l agence immobiliaire me previent qu un entretien aura lieu à mes frais (et donc sera déduit de ma caution que je n'ai tjrs pas récupéré) ... je trouve ça abhérent, j ai payé des charges donc l entretien aurait du etre compris dans ces charges ..

que faire ?

Par **amatt**, le **22/01/2008** à **10:39**

pas de réponses ? :s

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés